N° 522

10 AVRIL 2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

JOURNAL OFFICIEL DU TERRITOIRE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

S O M M A I R E

NUMERO SPÉCIAL

J.O.W.F

SOMMAIRE ANALYTIQUE

ACTE DU CHEF DU TERRITOIRE

Arrêté n° 2020-199 du 10 avril 2020 portant modification de l'arrêté n° 2018-493 du 16 août 2018 fixant le calendrier des vacances scolaires de l'année 2020 à Wallis et Futuna.

Le Préfet, Administrateur supérieur des Îles Wallis et Futuna, Chevalier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n°61-814 modifiée du 29 juillet 1961, conférant aux îles Wallis et Futuna, le statut de Territoire d'outre-mer ;
VU le code de l'éducation nationale ;
VU le décret du Président de la République en date du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Thierry QUEFFELEC, Administrateur général, en qualité de Préfet, Administrateur Supérieur du Territoire des îles Wallis et Futuna ;
VU l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Ministre des outre-mer en date du 28 septembre 2018 portant nomination de Monsieur Christophe LOTIGIE, Secrétaire général des îles Wallis et Futuna ;
VU l'arrêté n° 2019-02 du 09 janvier 2019 accordant délégation de signature à Monsieur Christophe LOTIGIE en sa qualité de Secrétaire général des Îles Wallis et Futuna ;
VU la convention du 09 février 2012 portant concession de l'enseignement primaires dans le Territoire des îles Wallis et Futuna, notamment son article 11 alinéa 1 ;
VU l'arrêté n° 2018-493 du 16 aôut 2018 fixant le calendrier des vacances scolaires de l'année 2020 à Wallis et Futuna ;
VU les conditions exceptionnelles de fonctionnement des services publics découlant de l'épidémie de Covid-19 ;
Considérant le retour tardif des élèves de Futuna pensionnaires à Wallis pour le suivi de leur scolarité, dans leur famille à Futuna, à l'occasion des vacances de Pâques ;
Considérant la nécessité d'assurer une scolarité dans les meilleures conditions sociales et pédagogiques, à l'issue des vacances d'avril, pour l'ensemble des élèves du premier et du second degrés ;
SUR proposition du Secrétaire général,

A R R Ê T E :

Article 1 : L'article 1er de l'arrêté n° 2018-493 du 16 août 2018 fixant le calendrier des vacances scolaires de l'année 2020 à Wallis et Futuna est modifié comme suit :

LIRE :

PÉRIODE	ANNÉE 2020
Vacances 1ère période	Samedi 28 mars 2020 au **lundi 20 avril 2020**

AU LIEU DE :

PÉRIODE	ANNÉE 2020
Vacances 1ère période	Samedi 28 mars 2020 au lundi 13 avril 2020

Le reste demeure sans changement.

Article 2 : Il appartient aux chefs d'établissements et au Directeur de la Direction de l'Enseignement Catholique de définir les modalités de compensation de la période de vacances modifiée prévue à l'article 1er afin de respecter la durée effective totale des périodes de travail de l'année scolaire.

Ces propositions sont soumises pour avis aux instances consultatives compétentes.

Article 3 : Le secrétaire général, le vice-recteur des îles Wallis et Futuna, le directeur de l'enseignement catholique et le chef du service de la réglementation et des élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié au Journal Officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

Le Préfet, Administrateur Supérieur,
des îles Wallis et Futuna,
Thierry QUEFFELEC

TARIFS DES ABONNEMENTS

Prix de vente au numéro ....500 Fcfp
Voie ordinaire
WALLIS : 6 mois ....3 300 Fcfp
et FUTUNA : 1 an ....6 600 Fcfp
Voie aérienne
Nouvelle-Calédonie : 6 mois ....7 600 Fcfp
Fidji : 1 an ....11 200 Fcfp
Métropole : 6 mois ....7 400 Fcfp
Etranger : 1 an .... 14 800 Fcfp

INSERTIONS ET PUBLICATIONS

Insertion ....800 Fcfp/la ligne
Insertion de déclaration d'association ....7 000 Fcfp
Les abonnements et sommes dues à divers titres sont payables d'avance à la Direction des Finances Publiques de Mata-Utu.
Les chèques postaux et bancaires doivent être libellés au nom du : Directeur des Finances Publiques du Territoire

Téléphone : (681) 72.11.00 – Internet : http://wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/Nos-publications/Publications-administratives/Journal-Officiel-de-Wallis-et-Futuna-JOWF